FIDELITE A L'ENTREPRISE EN 2019

AVANT LE 01 07 2019

* OCTROI D'UN JOUR D'ABSENCE REMUNERE EN 2019 (15 ANS D'ANCIENNETE)

OU

* OCTROI DE DEUX JOURS D'ABSENCE REMUNERES EN 2019 (20 ANS D'ANCIENNETE)

ARTICLE 19 DE LA C.C.T. – CHIFFONS DU 17.12.2015

OU

* OCTROI DE TROIS JOURS D'ABSENCE REMUNERES EN 2019 (25 ANS D'ANCIENNETE)

ARTICLE 13 DE LA C.C.T DU 27/06/2017 CHIFFONS - ACCORD NATIONAL 2017 - 2018

MODELE DE DECLARATION GLOBALE

Nom & prénom de l'ouvrier/ouvrière	Numéro du Registre National	Date de la dernière entrée en service	Jour d'absence pour ancienneté Date en 2019	Salaire brut à 100 % <= *salaire jour férié payé*> (charges sociales exclues) EUR
			Total * =	

L'employeur <cachet, signature et nom du signataire>

Cachet

Signature :

Nom du signataire :

* Montant à reprendre dans la case A du formulaire demande de remboursement